Bulletin de Santé du Végétal - Auvergne

Zones Non Agricoles Espaces Verts

- Pins
- Chênes
- Platanes
- Marronniers

5 juillet 2012 - Bulletin n°6-2012, page 1

Pins

Processionnaire du Pin

(Thaumetopoea pityocampa)

MISE EN PLACE DU RESEAU

Des pièges à phéromone sexuelle spécifique de *Thaumetopoea pityocam-pa* sont suivis depuis juin.

Liste des observateurs processionnaire du pin 2012 :

Les mairies de :

- Gannat (03)
- Mayet de Montagne (03)
- Vichy (03)
- Aurillac (15)
- Chamalières (63)
- Vertaizon (63
- Beauregard Vendon (63) (Top Jardin)
- Lempdes (63) (FREDON)

Premières captures en zone de plaine

A ce stade (papillon) l'insecte n'a pas d'impact sur la végétation et n'est pas urticant.

Les premières captures de papillons ont eu lieu mi juin 2012 **dans le Puy de Dôme :**

- Lempdes (63):
 - 3 papillons le 25 juin, 14 le 2 juillet
- Beauregard Vendon (63):6 papillons le 27 juin, 2 le 5 juillet
- Vertaizon (63) :

6 papillons le 3 juillet

A ce jour aucune ponte n'a été détectée (observation Lempdes).

Des sites de plaine n'ont pas encore capturé de papillons :

- Chamalières (63)
- Gannat (03)
- Vichy (03).

Pour ces deux dernières communes les captures avaient eu lieu en 2011 au 20 juin.

Le suivi de ces paramètres biologiques révèle une intensité modérée de vol pour ce début de saison.

Les nombres de captures dans les pièges ne doivent pas être directement corrélés avec l'importance des populations de papillons.

Pour la moyenne altitude pas de captures à ce jour au Mayet de Montagne (03).

Chênes

Processionnaire du Chêne

(Thaumetopoea processionea)

Observations

Sur le site de Chamalières, ayant connu un développement important de ce parasite en 2011, les premiers amas de chenilles ont été détectés le 11 juin.

Actuellement les regroupements de

chenilles sont facilement observables.

Rappel

Les chenilles sont urticantes. Le risque sanitaire est fort aux abords des

sites très fréquentés ou utilisés par un public particulièrement sensible.

En cas de détections sur des zones fréquentées par le public l'accès à ces zones doit être restreint.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.









Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



Bulletin de Santé du Végétal - Auvergne

Zones Non Agricoles

5 luillet 2012 - Bulletin n°6-2012, page 2

Platanes

Tigre du platane (Corythuca ciliata)

Espaces Verts

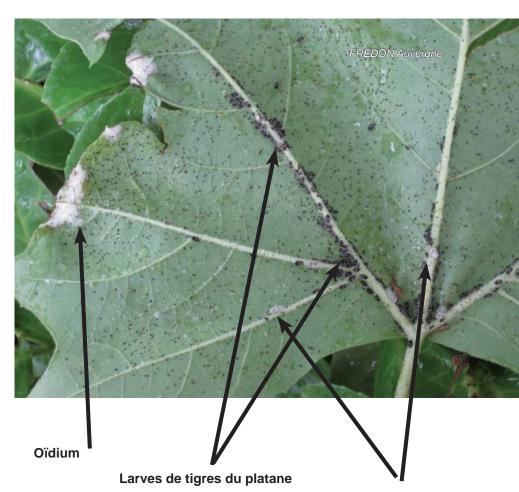


Les larves de deuxième génération sont observables (Vichy, Lempdes).

Sur certains sites l'impact visuel est maintenant net. L'observation à Vichy des surfaces décolorées (suite au pigûres de tigres) montre une répartition irrégulière dans les arbres. Les jaunissements les plus marqués se situent dans le tiers inférieur des houppiers. A ce nivau 74 % des feuilles présentent des traces de pigûres. L'évaluation des pourcentages de surface décolorée montre une intensité moyenne de 13% de surface décolorée. Pour 38 % des feuilles la décoloration est inférieure ou égale à 5%.

Pour ces sites avant une localisation en très grande proximité avec le public le risque de gênes commoditaires pour le public (salissures de mobiliers et véhicules par miélats, pénétration des insectes dans les habitations,..) est modéré à fort pour les mois à venir si des conditions climatiques sèches reviennent.

On observe également des dégâts d'oldium souvent en combinaison avec les attaques de tigres du platane. L'impact visuel est encore faible (Vichy, Lempdes, Cournon).



Tigres du platane adultes

Des développements d'oïdium sont également observables sur d'autres végétaux (chênes, jeunes marronniers,..).

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.









Bulletin de Santé du Végétal - Auvergne

Zones Non Agricoles Espaces Verts

5 juillet 2012 - Bulletin n°6-2012, page 3

Marronniers

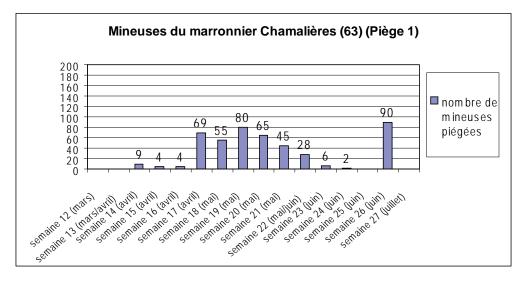
Mineuse du Marronnier

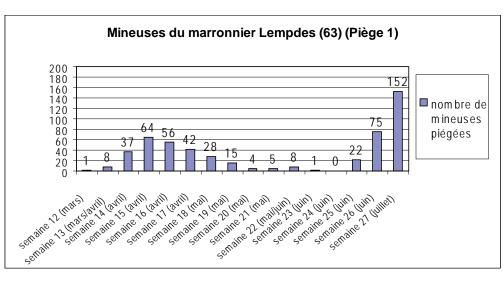
(Cameraria ohridella)

Observations

Les captures de papillons de deuxième génération ont débuté le 19 juin à Lempdes et le 29 juin à Chamalières (reprise des captures dans le piège à phéromone). Les dégâts des chenilles de deuxième génération ne sont encore observables.

L'impact visuel des dégâts est encore faible à modéré.





Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale et la FREDON Auvergne dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les applicateurs de produits phytosanitaires concernant la protection de leurs végétaux.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses, attribués au financement du plan Ecophyto 2018.











